

MAIRIE
de
CANGEY
37530

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatre du mois de septembre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves ROSSE.

Etaient présents : MM. ROSSE, LENA, SIMON, CHARTIER, AUDEBERT, LUCIEN,
MMES BARRITAULT, RETIF, GAURON, FAVREAU

Absents excusés : Mmes FLOURIOT, BORDIER-BONNEAU, ROBINET.
Mrs MALENFANT, LAHAYE.

Date de la convocation : 28/08/2020

Secrétaire de séance : Lise BARRITAULT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'exprimés : 10

Délibération n°2020 – SEPTEMBRE 36

OBJET : vote du huis clos

Vu l'article L2121-18 du CGCT : sur la demande de trois membres ou du maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Le Conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité de se réunir à huis clos compte tenu de la crise sanitaire actuelle.

Délibération n°2020 – SEPTEMBRE 37

OBJET : Retrait de la délibération n° 2020-JUIN10 - ATTRIBUTION DES DELEGATIONS DE FONCTIONS AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame La Préfète d'Indre-et-Loire, lors de son contrôle de légalité, a demandé le retrait de la délibération n° 2020 juin 10 car, le Conseil Municipal n'a pas à délibérer sur ce sujet. Les délégations de fonctions sont attribuées uniquement par Monsieur Le Maire par arrêté.

Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retire** la délibération n° 2020 JUIN 10, relatif aux délégations de fonctions aux adjoints et aux conseillers.

Délibération n°2020 – SEPTEMBRE 38

OBJET : MODIFICATION DE CREDIT N° 1/2020 logement Communal

Remplacement de la chaudière

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir rapidement le changement de la chaudière de l'appartement communal 1 rue de château renault (T3).

Trois plombiers ont été contactés pour établir un devis :

Entreprise Olivier CLAVEL pour un montant de 5 610.60 €ttc

Entreprise ACQUA CONFORT pour un montant de 4 030.80 €ttc.

Société TLE GUILLOT pour un montant de 4 132.13 €ttc.

Messieurs Yves ROSSE et David AUDEBERT quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte le devis de la société ACQUA CONFORT , moins-disante pour un montant 4 030.80 TTC, société retenue également pour la proximité en cas d'intervention.

Le conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Compte 21571 opération 202002 (camion benne) :	- 4 100.00 €
Compte 2158 opération 202007 (chaudière) :	+ 4 100.00 €

Délibération n°2020 – SEPTEMBRE 39

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier émanant du Président du Syndicat de Chasse de CANGEY, demandant une subvention exceptionnelle. Depuis quelques années, le syndicat organise un ball-trap sur la commune qui représente une recette importante pour le syndicat. Au vu du contexte sanitaire, le syndicat n'a pas pu maintenir cette manifestation, et de ce fait, cela met en péril la situation financière du syndicat. Monsieur Le Maire énumère les recettes et les dépenses du syndicat, et souligne le rôle essentiel du syndicat de chasse sur notre commune.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros.
- dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2020.
- charge Monsieur Le Maire de verser cette subvention.

Délibération n°2020 – SEPTEMBRE 40

OBJET : Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Le Maire rappelle :

que la Commune de CANGEY, par délibération en date du 03 JUIN 2020, a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune de CANGEY les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2020,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1 : d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2021-2024 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : Sofaxis

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.

Catégorie(s) de personnel assuré, taux de cotisation retenu(s) et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : **6.30%**
Tous risques avec **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire :**

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public : **1,15%**
Tous risques avec **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire :**

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais

Et prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

Article 2 :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 :

Monsieur Le Maire a délégation pour résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

- Monsieur Le Maire fait part des devis demandés auprès de l'entreprise DEFEINGS concernant :
 - le curage du fossé ZD 22, lieu-dit « la pièce de la lande » pour un montant de 2 388.00 €TTC.
 - le curage du fossé côté gauche, le long de la route du puits de Fleuray sur 385 ml pour un montant de 2623.20€TTC. Christian LUCIEN et Benoit SIMON soulignent qu'il convient de faire également chiffrer le curage du fossé côté droit sur une partie.
- Christian LUCIEN exprime à Monsieur Le Maire son mécontentement ainsi que celui des administrés, quant à la réfection de la route du puits de fleuray ! Il regrette qu'il n'ait pas été réfléchi, ni étudié l'élargissement de la route. La route du puits de Fleuray est une route qui est fortement utilisée par les automobilistes ainsi que les bus scolaires matin et soir. Actuellement, la largeur du début de la route mesure 3m50 pour finir à 3m10, est-ce conforme au devis ? Le curage des fossés auraient dû être également

prévus en amont de la réfection de la voie et la pose du calcaire immédiatement après l'enrobé. En ce moment, il est extrêmement dangereux de se croiser étant donné le fort dénivellement des accotements par rapport à la chaussée. Des panneaux de signalisations « avertissement danger » seront installés pour informer les automobilistes.

- Les élus souhaitent maintenir le journal « le canard de CANGEY », il est prévu de recontacter l'éditeur INFOCOM Edition.
- Dans le cadre du développement du Réseau Orange, il a été proposé la parcelle ZW45 route de la Loire pour la pose d'une antenne relais téléphonie.
- La demande de raccordement électrique sur la parcelle B1891 sera refusée, compte tenu que la déclaration préalable déposée par la société HIVORY a été refusée le 29 juillet 2020 par Monsieur Le Maire.
- Florence FAVREAU informe le Conseil Municipal que depuis quelques mois, des dizaines de chevaux ont été mutilés dans plusieurs départements. Les animaux, toujours des équidés, sont retrouvés, lacérés, torturés, mutilés et parfois tués. Même si ces faits sont largement diffusés au journal télévisé ainsi que par voie de presse, une information communale va être envoyée aux habitants.
- Florence FAVREAU demande si la requête des habitants de la rue de Limeray concernant la création de place de stationnement a avancé. Monsieur Le Maire répond que cela sera évoqué lors d'une prochaine commission voirie.
- Florence FAVREAU a constaté un nouveau passage piéton dans le village. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a effectivement fait créer un passage piéton route de Saint-Ouen-Les-Vignes.
- Les salles communales sont remises à la location avec obligation aux utilisateurs de se conformer aux règles sanitaires en vigueur.
- Florence GAURON indique que la construction des « hôtels à insectes » est finie. Un hôtel à insectes sera installé à l'école, et l'autre au niveau de la Zone Humide. Une animation est prévue à l'école par une élève en BTS Gestion et Protection de la nature, courant du mois d'octobre 2020. Il ne reste plus qu'à fabriquer les panneaux d'informations et le nichoir à chouettes.
- Christian LUCIEN demande à Jean Michel LENA d'expliquer le changement de Conseiller Communautaire titulaire et suppléant concernant notre Commune. En effet, lors des élections municipales du 15 mars dernier, la population a voté pour Monsieur

ROSSE, en tant que titulaire et Madame Ghislaine RETIF en tant que suppléante. Le 6 juillet 2020, Monsieur ROSSE a informé la CCVA de son intention de démissionner en indiquant qu'il serait remplacé par Monsieur Jean Michel LENA. Lors du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020, c'est donc indûment que Monsieur Jean Michel LENA a siégé, étant donné que c'était Madame Ghislaine RETIF qui devenait Conseillère communautaire titulaire. Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant (article L273-10 du Code Electoral) ce siège est pourvu par le premier candidat suivant sur la liste des conseillers municipaux. Ainsi, pour que Jean Michel LENA devienne Conseiller Communautaire titulaire comme il était prévu, il a donc fallu demander à Mesdames Ghislaine RETIF et Lise BARRITAUULT de démissionner, ce qu'elles ont fait. Les Communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire doivent disposer d'un conseiller communautaire suppléant. De fait, il revient donc dans l'ordre de la liste, à Benoit SIMON d'occuper le poste de Conseiller Communautaire suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Récapitulatif de la séance du 4 septembre 2020
--

Délibération n°2020 – SEPTEMBRE 36 :

Vote du huis clos

Délibération n°2020 – SEPTEMBRE 37 :

Retrait de la délibération n°2020 JUIN10 - attribution des délégations de fonctions aux adjoints et aux conseillers.

Délibération n°2020 – SEPTEMBRE 38 :

Modification de crédit n°1/2020

Délibération n°2020 – SEPTEMBRE 39 :

Demande de subvention exceptionnelle du syndicat de chasse de Cangey

Délibération n°2020 – SEPTEMBRE 40 :

Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.

Liste des membres présents :

ROSSE Yves

BARRITAUULT Lise

LENA Jean Michel

RETIF Ghislaine

SIMON Benoit

GAURON Florence

CHARTIER Franck

AUDEBERT David

LUCIEN Christian

FAVREAU Florence